

ANNEXE A : CARACTERISTIQUES DU DEFICIT		
1/ LE DEFICIT EST IL VISIBLE	oui	non
2/ ANCIEN	oui	non
3/ STABLE	oui	non
4/ EVOLUTIF	oui	non
5/ UNIQUE	oui	non
6/ RECONNU ADMINISTRATIVEMENT PAR LA COT OREP	oui	non
7/ ORIGINE DU DEFICIT		
7a/ accident du travail	oui	non
7b/ maladie professionnelle	oui	non
7c/ suite à une maladie chronique évolutive (cancers, sida, SEP...)	oui	non
7d/suite à une autre maladie (précisez)	oui	non
ANNEXE B : NATURE DU DEFICIT ET GENE FONCTIONNELLE OCCASIONNEE		
1/ DEFICIT MOTEUR	oui	non
La personne peut aisément :		
Déplacement		
• déambuler		
• porter		
• monter		
• s'accroupir		
• avec ustensiles de déambulation (cannes, fauteuil....)		
Préhension		
• effectuer des gestes coordonnés		
2/ DEFICIT SENSORIEL	oui	non
- AUDITIF		
- VISUEL		
3/ DEFICIT CARDIO-RESPIRATOIRE	oui	non
4 / DEFICIT DIGESTIF	oui	non
5 / DEFICIT URINAIRE	oui	non
6 / IMMUNITAIRE	oui	non
7 / CUTANE	oui	non
8/ DEFICIT COGNITIF	oui	non
9/ DEFICIT PSYCHIQUE	oui	non
10/COMMUNICATION		
• communiquer par écrit		
• communiquer par gestes		
• communiquer oralement		
• voir de près, de loin		
• les détails, reliefs, les couleurs		
• entendre		
11 /AUTRES	oui	non
• liées au traitement		



ANNEXE C : RETENTISSEMENT DU DEFICIT

1/ PROFESSIONNEL

Il dépendra des contraintes du poste de travail et du déficit présenté (cf. annexe D)

2/ PERSONNEL

La personne peut-elle ou doit elle en situation habituelle :

- avoir un lieu d'habitation individuelle ou collective	oui	non
- avoir un lieu d'habitation standard ou aménagé	oui	non
- avoir des horaires particuliers du fait du handicap ou des soins	oui	non
- nécessité de mesures thérapeutiques quotidiennes	oui	non
- avoir une activité personnelle (jardinage, bricolage, etc....)	oui	non
- la personne fait elle des projets à long terme	oui	non
- son entourage familial occupe une place importante		
- pour la détermination de ses choix personnels	oui	non
- déplacements personnels	oui	non

3/ RELATIONNEL

Appréciation personnelle de la qualité du déroulement de l'entretien
Satisfaisant difficile

ANNEXE D : ETUDE DES CONTRAINTES DU POSTE DE TRAVAIL

I - DEFINITION DU POSTE DE TRAVAIL OCCUPE

II - CARACTERISTIQUES DU POSTE DE TRAVAIL

A - CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

POSTURES Assis debout en alternance
 Penche rotations bras levés
 Accroupi autres

DEPLACEMENT DANS LE TRAVAIL oui non

Accès de plein pied escaliers échelles
 Régulier terrain difficile

PORT DE CHARGES

-10kg 10 a 24 kg 25kg et +

périodicité de manutention (en % de temps) :

MANIPULATION D'OUTILS VIBRANTS oui non

CONDUITE DE TRACTEURS, ENGINES, CHARIOTS, VL, PL oui non

Si oui matériel utilisé :

Temps plein régulier occasionnel

Pour tâches simples tâches complexes

NECESSITE D'AMBIDEXTRIE oui non

TRAVAIL MANUEL de précision gestes simples

TRAVAIL DANGEREUX : oui non

Caractéristiques :

Poste de sécurité : oui non

AMBIANCE DE TRAVAIL

-travail au bruit oui non

-éclairage suffisant oui non

-produits toxiques* oui non

-Irritants cutanés* oui non

-Irritants respiratoires* oui non

- travail au froid oui non

-travail a la chaleur oui non

-travail aux Intempéries oui non

-poste accessible aux malvoyants oui non

-poste accessible aux malentendants oui non

-poste accessible aux handicaps moteurs oui non

* a préciser

ANNEXE E : COMPENSATION DU DEFICIT (AMENAGEMENT DU POSTE)

- 1 Adaptation matérielle (possible intervention ergonomiste, ergothérapeute)
 - matériel spécifique
 - option technique
 - aménagement des lieux d'accès, des locaux (article R.232-1-8, et R.232-2-6)
 - aménagement des moyens de transport
 - adaptation des équipements de protection individuelle

- 2 Aménagement horaire
 - temps partiel ou autre (invalidité)

- 3 Adaptation organisationnelle
 - télétravail
 - travail parrainé (tutorat)
 - travail en équipe

